

Monsieur Jérôme BALOGE,  
Président de la CAN  
Place Martin Bastard  
79000 Niort

Niort le 12 Juin 2020

Bonjour Monsieur Baloge

Le festival la 5ème saison qui devait se dérouler du 7 mai au 4 juillet sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais a été annulé comme tous les événements culturels pour les raisons sanitaires liées au COVID-19.

Nous désirons par ce courrier être solidaires des syndicats de salariés CGT du spectacle qui vous ont récemment écrit et nous confirmons par ce courrier l'essentiel de leurs arguments.

Partout en France, les travailleurs et les entreprises du spectacle, ont été parmi les premiers à devoir arrêter de travailler et seront selon toute vraisemblance parmi les derniers pouvoir à reprendre. Nos activités et nos métiers sont menacés et penser que nos secteurs redémarreront sans problèmes après la levée de l'interdiction de se réunir et de circuler avec les contraintes actuelles est une complète illusion .

L'incidence pour les petites entreprises indépendantes que nos deux Syndicats représentent, pour la plupart de nos salariés (artistes interprètes, techniciens... ) et plus largement pour l'avenir des activités professionnelles du spectacle est catastrophique. Les reports en 2021 de certains contrats de 2020 amortiront quelques conséquences de 2020, mais remplaceront pour partie ce que nous espérions en terme de nouveaux contrats en 2021. De fait ce que nous réaliserons en 2020-2021 ne compensera pas ce que nous avions prévu pour fonctionner sur ces 2 années.

C'est pourquoi, face à cette situation, nous pensons que tous les mécanismes de solidarité doivent prévaloir sur le chacun pour soi et le « sauve-qui-peut ».

Le ministère de la culture lui-même rappelle que dans la période : « la priorité est le paiement des droits d'auteur et des cessions programmées et annulées, même lorsque les contrats n'ont pas été signés, dès lors que les structures en ont la possibilité, afin de permettre aux compagnies et ensembles (ou structures productrices) d'assumer la rémunération de leurs salariés. »

Dans un courrier signé du Directeur Général des Services, la CAN a écrit qu' « aucune réponse favorable ne pourra être donnée à une demande d'indemnisation demandée (...) à la Communauté d'Agglomération du Niortais ».

Cette position politique est incompréhensible dans la période présente.

La collectivité publique a décidé de faire supporter aux seules entreprises et leurs salariés le prix à payer de la crise sanitaire, les renvoyant vers plus de précarité encore. Il n'est pas envisageable selon nous que des politiques publiques, qui par ailleurs font des annonces pour protéger et relancer l'économie locale à travers différents dispositifs, nous fassent subir, par des ruptures unilatérales de contrats pour la plupart sur le point d'être signés les conséquences de l'annulation des événements culturels.

Les budgets programmés et votés pour ces événements qui n'auront pas lieu, doivent au contraire permettre d'accompagner au mieux la situation de ces entreprises et de leurs salariés pour la plupart en situations précaires.

Aussi Monsieur Baloge, nous vous demandons de revenir sur cette décision qui nous paraît à la fois injuste et brutale par rapport aux positions et engagements de la plupart des collectivités dont l'Etat, et de respecter les promesses de contrats engagés auprès des entreprises programmées à la 5<sup>e</sup> Saison.

Cordialement,

La délégation Nouvelle Aquitaine du Syndicat National des Arts Vivants.

La délégation du Syndicat des Compagnies de Création